

Radio en fusion

Mise en œuvre en janvier 2010, la fusion de la RSR et de la TSR déploie ses effets différemment à la radio et à la télévision. Le SSM a mené un sondage auprès du personnel de la radio pour en prendre la mesure, et en livre ici les premiers résultats.

La prédominance des méthodes de la télévision à la RTS n'est plus un secret pour personne et n'a rien d'étonnant. Le principe des «best practices» vendu dans le cadre de la phase préparatoire UNO était inapplicable car la fusion est une solution radicale dans laquelle l'entreprise la plus importante en nombre impose forcément ses règles¹ de fonctionnement à la plus petite. Pour l'éviter, il aurait fallu opter pour une forme de rapprochement plus douce, et probablement plus favorable à une véritable convergence progressive des contenus.

Les responsables du processus de fusion ont intégré à leur feuille de route de prétendues «résistances» à la réorganisation, sans jamais remettre en cause le modèle sous prétexte qu'il découle d'une décision de la SSR imposée à toutes les régions. Considérer les critiques comme une expression de la «résistance au changement» est bien pratique. Cela permet à l'équipe dirigeante de ne pas perdre trop de temps à s'interroger sur la ligne suivie, et de poursuivre imperturbablement ses objectifs, pour la plupart chiffrés.

Le sondage comme outil syndical

Confronté à une montée de l'insatisfaction constatée sur le terrain, le SSM a estimé qu'il était de sa compétence de

rendre visible ce que la direction RTS ne semble pas vouloir voir, et la communication d'entreprise avoir pour fonction de camoufler.

Comment se passe la fusion à la radio, le média appelé à se réorganiser? Le SSM a cherché à le savoir en organisant une assemblée du personnel début avril, puis un sondage auprès du personnel de la radio. Quelque 80 personnes ont participé à cette assemblée, pour faire état de multiples obstacles au travail quotidien et de la perte de repères quant à la mission de la radio. Les nombreux problèmes relevés ont servi de base à l'élaboration d'un questionnaire au sein d'un groupe de travail.

Le sondage a été mené entre le 10 et le 31 mai, auprès du personnel de la radio uniquement. Les résultats seront livrés en deux temps. Tout d'abord des résultats intermédiaires sur les questions à choix multiples, plus rapides à traiter, puis les résultats complets après analyse des réponses rédigées, après l'été. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir plus en détails.

Le nombre de répondants s'élève à 201, soit un taux de réponses de 37%². Cinquante neuf personnes ont répondu par voie manuscrite et cent quarante-deux online. Il s'agit en grande majorité d'employés sous contrat CCT ou auxiliaire ainsi que 16 membres de l'encadrement intermédiaire avec contrat CCT. Sur une durée de trois semaines seulement et pour un personnel dont une grande partie travaille à temps partiel et n'est pas présent quotidiennement dans l'entreprise, il s'agit d'un excellent taux de réponses.

No 30

Sommaire

- 3_ La femme derrière la pétition contre la «redevance-arnaque»**
- 4_ Salaires: la SSR change les règles du jeu en milieu de partie**
- 6_ De la perversité informatique des ressources humaines contemporaines**
- 7_ Les médias amplifient les stéréotypes**
- 8_ Le prince sans rire**

Les domaines d'activité représentés sont indicatifs des secteurs³ dans lesquels se cumulent les problèmes. La participation la plus forte est celle du personnel du secteur Documentation et Archives (76%). En nombre, la plus importante est celle du programme, avec 74 répondants sur 179 (41%). D'autres secteurs ne sont pas en reste, comme Informatique et technique (46%) ou la production (45%). La participation est forte également dans le secteur Communication – marketing (41%) et non négligeable dans les métiers de l'administration (36%) et dans le département de l'information (28%), ou encore dans le secteur Logistique et Bâtiment (24%).

Résolution de l'Assemblée générale du SSM

Les membres du SSM Lausanne, réunis en Assemblée générale le 7 juin 2011, ont pris connaissance des résultats intermédiaires du sondage mené auprès du personnel de la radio sur les effets de la fusion radio TV. Ils ont fait les constats suivants :

> Premièrement, **la chaîne de décision est en panne à la radio**, ce qui entrave considérablement le travail. Plus des deux tiers des 201 personnes ayant répondu au sondage font un constat négatif sur la communication au sein de l'entreprise et 114 estiment que leur supérieur direct n'a pas de réel pouvoir de décision. On ne sait plus qui fait quoi, qui est compétent pour décider quoi, ce qui génère une perte de temps et d'énergie; l'encadrement intermédiaire a perdu beaucoup de marge de manœuvre et le processus de décision est bloqué. La situation est kafkaïenne. Au final, une grande majorité des répondants font état de démotivation et de perte de confiance dans la hiérarchie.

> Deuxièmement, **l'imposition à la radio de méthodes et outils propres à la télévision sans tenir compte du fonctionnement différent des deux médias** est contraire au bon sens et à l'efficacité : organisation contreproductive, bureaucratie et perte de temps, multiplication des séances nuisant au travail quotidien, méconnaissance de la radio et

préjugés de la part de la direction RTS et d'une partie de l'encadrement, absence de respect, forte démotivation.

> Troisièmement, **la fusion a été imposée sans consultation des principaux concernés**. 125 personnes sur 157 disent ne pas avoir été consultées avant la mise en place de changements qui ont modifié leur manière de travailler ou l'organisation de leur secteur. Ce faisant, la RTS n'a pas respecté l'article 36 de la CCT qui précise que l'employeur doit discuter avec le personnel «des questions d'organisation et de production internes qui concernent directement la situation de la personne dans l'entreprise ou ses rapports de travail» et qu'il doit motiver la décision prise par la suite. L'Assemblée générale du SSM demande à la Direction RTS :

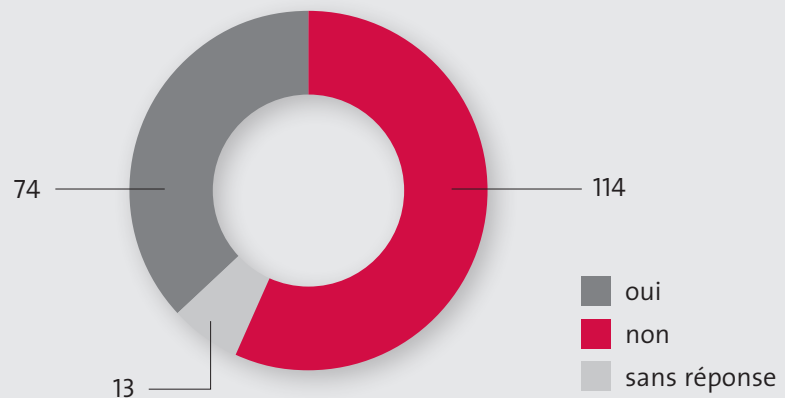
- de simplifier la structure hiérarchique pour l'empêcher d'être un frein au travail. La compétence de décision doit être rapatriée sur le terrain opérationnel, au niveau de l'encadrement intermédiaire.
- de revoir et remettre en question l'application des outils et méthodes issus de la TV là où ils produisent des effets négatifs sur l'efficacité du travail, sur la qualité du média radio et sur la motivation du personnel.
- de respecter le droit à la consultation inscrit dans le contrat collectif de travail. • UP

Les résultats les plus frappants

Pour près de deux tiers des répondants (135 personnes), la fusion a entraîné une nouvelle manière de travailler, qu'il s'agisse des outils, des méthodes, de l'organisation, de la charge de travail ou des relations avec les collègues et les supérieurs. Un examen encore partiel⁴ des réponses aux questions ouvertes complémentaires pointe les nombreuses incohérences de l'application au média radio des procédés rodés à la télévision.

Trois groupes de questions sur les dix que compte le questionnaire font ressortir un constat récurrent de confusion dans la structure hiérarchique, aboutissant à un blocage de la chaîne de décision. Pour plus de 80% des répondants, non seulement la circulation de l'information nécessaire au travail n'a pas été améliorée avec la fusion, mais elle se serait nettement péjorée. Le flou dans la répartition des compétences et responsabilités au sein de l'encadrement, et surtout la difficulté d'obtenir dans des délais raisonnables des réponses permettant de faire son travail, constituent un élément récurrent dans les réponses à plusieurs questions.

Le responsable hiérarchique auquel vous êtes tenu de vous adresser pour obtenir une réponse a-t-il/elle selon vous un réel pouvoir de décision?



D'autres questions plus générales et subjectives portant sur les objectifs poursuivis par l'équipe dirigeante de la RTS et sur la confiance dans le projet, ou encore sur les effets de la fusion sur la motivation professionnelle, ont suscité auprès des 201 répondants des réponses majoritairement négatives qui devraient inquiéter la direction de la RTS. Nous y reviendrons à l'automne.

• VALÉRIE PERRIN

1 La radio semble plus intéresser les dirigeants de la RTS pour sa pingrerie dans le domaine salarial, le principe de l'harmonisation des revenus étant celui du moindre coût.

2 Base : 545 employés travaillant pour la radio à Lausanne, dont 501 CCT et 44 auxiliaires.

3 Les domaines pris en considération sont basés sur les métiers, et non sur l'organisation RTS.

4 L'examen a porté sur les 142 réponses online.

ATTAQUES CONTRE LA SSR

La femme derrière la pétition contre la «redevance-arnaque»

PHILIPP CUENI

«Redevance-arnaque» en Suisse romande, «Gebührenmonster» (monstre de la redevance) en Suisse alémanique, c'est ainsi que s'intitule l'action qui a abouti à la remise de la pétition «Redevances radio/télévision: 200 francs c'est assez» demandant une baisse massive du montant des redevances radio/TV de la SSR. Derrière cette action, une femme, Natalie Rickli, conseillère nationale UDC.



Une pétition dotée de plus de 140'000 signatures demande de porter à 200 francs le montant de la redevance radio-TV, soit une baisse de 57% qui aboutirait à une réduction massive de l'offre de la SSR. De facto, une telle baisse détruirait le service public national de la SSR qui propose des offres pour les quatre régions linguistiques.

À l'entendre, le nombre de signatures n'impressionne pas beaucoup le président de la SSR, Jean-Bernard Münch, qui ajoute qu'une revendication visant à réduire drastiquement le prix des billets CFF obtiendrait probablement un nombre encore plus élevé de signatures. Jean-Bernard Münch explique cependant qu'il prend très au sérieux le débat sur la mission du service public. Même si la réaction de la SSR à cette

pétition est mesurée, même s'il est peu probable que le Conseil fédéral suive les pétitionnaires et réduise la redevance, la démarche n'en constitue pas moins une pression non négligeable sur la SSR.

À la tête de «redevance-arnaque» c'est une jeune femme de Winterthur, Natalie Rickli, qui mène le combat contre la SSR. Conseillère nationale UDC, elle multiplie les interventions et a fait de ce combat une priorité de son activité politique.

Elle n'y va pas par quatre chemins: «*La solidarité ne peut être infinie. Deux chaînes TV et trois chaînes radio au Tessin, quatre chaînes radio et deux chaînes TV financées par la redevance en Suisse romande, c'est trop.*» (*Tages-Anzeiger* online). Natalie Rickli donne ainsi une idée claire de la Suisse dont elle rêve: une Suisse centrée sur la Suisse aléma-

nique et où seuls les besoins des majorités sont pris en compte. La réduction de la redevance qu'elle propose implique en effet de supprimer de nombreuses émissions importantes destinées à des publics minoritaires mais de taille appréciable. Dans cette logique, la jeune femme de Winterthur n'apprécie pas que ni le monde politique ni le public n'ait son mot à dire sur les coupes qui pourraient être opérées car, elle le sait, donner aux politiciens ou au public le pouvoir de décider des programmes reviendrait logiquement à n'avoir plus que des programmes destinés aux majorités. Elle oublie cependant que la Constitution fédérale et la loi donnent aux programmes de la SSR la mission de couvrir l'ensemble des besoins du public dans sa diversité.

La politique menée par Natalie Rickli correspond sans surprise en tous points à celle de son parti, l'UDC, qui dans son nouveau programme demande une réduction drastique de l'offre de la SSR dans un délai de 10 ans, la confinant strictement au «service public», avec une seule chaîne radio et TV par région linguistique. L'UDC demande en outre une baisse de la redevance de 20% ainsi que la fixation du montant de celle-ci par l'Assemblée fédérale, ce qui reviendrait à placer radio et TV sous le contrôle direct du pouvoir politique. L'UDC en effet n'apprécie guère le journalisme indépendant et critique pratiqué à la SSR.

Et les exigences de l'UDC ne s'arrêtent pas là. Elle demande à être encore plus présente dans les émissions d'infor-

mation, alors qu'elle y bénéficie déjà d'un traitement équitable. En réalité, le véritable objectif de l'UDC n'est pas la seule SSR mais bien l'accroissement de son emprise sur tous les médias : des milieux proches de l'UDC influencent déjà indirectement la *Basler Zeitung*, ils annoncent leurs intentions d'acquérir des parts d'une grande TV privée de Zurich et mettent sur pied plusieurs petits diffuseurs TV produisant des émissions qui lui sont politiquement plus proches, etc. C'est cette situation que décrit le journaliste Richard Aschinger dans le magazine médias *EDITO* : «*Depuis quelques années, les groupes formant un réseau plus ou moins ouvert de dirigeants économiques, rédacteurs en chef et managers de médias, ultralibéraux, nationaux-conservateurs, visent à placer sous leur influence politique des médias de Suisse alémanique.*»

On comprend donc mieux pourquoi l'UDC ne rate jamais une occasion de

dénigrer tous les médias suisses, les accusant d'être tous les mêmes et orientés à gauche, opération de dénigrement qu'elle étend par ailleurs à l'ensemble de la classe politique.

Les attaques contre la SSR font donc partie d'un agenda politique. Mais ce sont également des intérêts économiques qui sont en jeu : Natalie Rickli est membre de la direction de Goldbach Media, société qui commercialise en Suisse les espaces sur les fenêtres publicitaires des chaînes étrangères telles que M6 et différentes chaînes privées allemandes. Natalie Rickli ne se contente donc pas de travailler, par ses interventions politiques contre la SSR, pour un concurrent direct et important de celle-ci sur le marché publicitaire. Elle contribue aussi directement, avec Goldbach Media, au départ vers l'étranger de plusieurs millions de francs de recettes publicitaires qui échappent ainsi au marché suisse des médias. La critique de Natalie Rickli à l'égard du prétendu

monopole de la SSR est encore moins crédible quand on sait qu'IP Multimedia, qui fait également partie de Goldbach Media, a été qualifiée par l'Association Suisse des Annonceurs (ASA) de «quasi monopole» car elle détient la presque totalité du marché des espaces publicitaires des diffuseurs TV privés en Suisse (lui échappe au moins la commercialisation de la publicité pour TF1 en Suisse romande, qui est désormais confiée à Ringier).

Il est enfin particulièrement inquiétant de voir quelles sont les forces que Natalie Rickli parvient à fédérer autour d'elle dans cette lutte contre la SSR. Les personnes qui apparaissent sur le site Internet de la pétition tiennent sur leur plate-forme un langage ouvertement raciste («Pour un occident sans islam») et antidémocratique («je me fous de la majorité, j'ai quand même raison», ou encore : «La démocratie, ça ne fonctionne tout simplement pas»). •

HARMONISATION NATIONALE DES FONCTIONS

La SSR change les règles du jeu en milieu de partie

WILLY KNÖPFEL

Bien avant la signature de la CCT actuelle, la SSR avait préparé en sous-main la centralisation du système salarial. Le SSM a porté cet agissement contraire à la bonne foi devant un tribunal arbitral. La procédure est actuellement en cours. Sans attendre l'issue de l'arbitrage, la direction RTS mène tambour battant ce qu'elle définit comme une harmonisation nationale des fonctions nécessaire et censée aplanir les inégalités salariales.

Le cadre général

La SSR a édicté un catalogue national de fonctions clé, supposé couvrir la totalité des métiers exercés dans toutes les unités d'entreprise. Comparées aux actuelles fonctions des défuntés RSR et TSR, elles sont systématiquement moins bien évaluées en ce qui concerne la valeur en points. Par contre, les salaires de référence liés sont parfois plus éle-

vés, parfois plus bas, selon le nombre de point obtenus. En règle générale, les fonctions nationales de la SSR offrent un salaire de référence plus élevé pour les hauts salaires et plus bas pour les petits revenus. Ce glissement antisocial de la SSR reste théorique pour l'instant. La manière dont la direction de la RTS utilisera les possibilités qu'elle s'est aménagées par cette harmonisation nous

éclairera sur la politique salariale qu'elle entend mener.

La Commission d'Analyse des Postes (CAP)

Cette commission dans laquelle le SSM dispose de deux strapontins est chargée de ventiler chaque fonction ou groupe de fonctions actuelles définis par la direction comme un métier dans l'une ou

l'autre des fonctions nationales. Pour effectuer cet exercice de manière plus ou moins objective, chaque métier est décrit dans sa forme basique et complété par toutes les activités complémentaires liées, les fameux «domaines additionnels». En principe, la CAP sélectionne tout d'abord la fonction clé nationale qui lui semble correspondre à la valeur basique du métier considéré, puis attribue aux domaines additionnels qu'elle entend valoriser d'autres niveaux de la même fonction clé, de valeur supérieure à la fonction de base.

Les domaines additionnels : un exotisme aux conséquences inconnues

La volonté RTS de développer un régime exotique basé sur des domaines additionnels se situe en marge du contrat de travail en vigueur. Le SSM constate parfois l'absence de transparence, de méthode et de rigueur dans leur rédaction. La prolifération des domaines additionnels s'apparente à une multiplication de fonctions différentes sur le plan de l'activité mais équivalentes pour ce qui est du salaire de référence. Se pose alors la question du lien contractuel entre la fonction et le/les domaines/s additionnel/s. Une fonction acquise par l'exercice d'un ou plusieurs domaines additionnels le restera-t-elle dès lors que l'un ou l'autre de ces domaines ne sera plus exercé ? Le salaire de référence lié à tel ou tel domaine additionnel serait-il alors diminué ? Le lien entre la fonction, les droits acquis, les domaines additionnels, le cahier des charges, l'obligation pour le salarié de fournir une prestation et son droit à une indemnité de fonction reste donc une question ouverte car rien n'a été négocié avec le syndicat.

Le processus déterminant de l'attribution individuelle

La direction a prévu d'attribuer individuellement les nouvelles fonctions nationales en deux temps (fin 2011 et fin 2012). Le SSM conteste cette manière de procéder car elle interdit un rééquilibrage global des nouvelles fonctions avant leur attribution. Le rattachement anticipé de certains salariés aux fonctions nationales avant que le processus d'analyse CAP soit achevé ne présente

aucun intérêt car il ne garantit pas la moindre augmentation individuelle de salaire. Le SSM s'opposera à toute modification du salaire de référence à la baisse qui serait justifiée par l'harmonisation nationale des fonctions ou par le régime exotique des domaines additionnels. Le cas échéant, le syndicat invitera le personnel à refuser une telle baisse contractuelle du salaire de référence.

Dix ans pour atteindre son salaire de référence

Une disposition CCT (art. 9.1) oblige l'employeur à porter globalement les salariés à leur salaire de référence en 10 ans car lorsque ce n'est pas le cas, la direction doit en justifier individuellement la raison, ce qui exclut toute restriction collective. La règle des dix ans a été introduite avec la CCT 2009. C'est donc l'ancienneté passée dans la fonction occupée en 2009 qui fait foi. En 2010, toutes les augmentations de salaire avaient été gelées. En 2011, une augmentation linéaire de 1.89% a été versée à tous les ayants-droit. En sachant que pour atteindre le salaire de référence en 10 ans, une augmentation annuelle moyenne de 2.5% est nécessaire pour celles et ceux qui ont été engagé à 75% de leur salaire de référence, l'évidence s'impose : la direction n'est pas en mesure, voire n'a aucune intention de respecter cette disposition.

Frustration ou médaille sans solde

L'harmonisation des fonctions sur le plan national est de fait une modification des règles du jeu en cours de partie, mais sans financement supplémentaire car une modification de la clé de répartition en faveur de la Suisse romande est d'ores et déjà exclue. Un observateur optimiste pourrait croire qu'il s'agit simplement d'une redistribution des ressources, avec des gagnants et des perdants sur le plan salarial. Mais le risque de ne voir que des perdants est bien réel. Une baisse du salaire de référence en cours de partie correspond à une déqualification professionnelle et à une réduction du potentiel futur d'augmentation. Une hausse du salaire de référence est une reconnaissance professionnelle qui ouvre la future car-

rière salariale. Mais dans un cas comme dans l'autre, aucune augmentation individuelle du salaire n'est garantie. Vu la propension de la direction à comparer la situation des salariés RTS à celle des salariés de la presse écrite, l'harmonisation nationale se résumera vraisemblablement à une opération de frustration des uns et à la remise de médailles sans solde aux autres. •

BRÈVE_SUISSE

Transfert de richesses du bas vers le haut

Une étude réalisée par l'Union Syndicale Suisse le prouve : ce sont les hauts revenus qui ont le plus bénéficié des politiques fiscales et sociales de la dernière décennie. Après déduction des charges, les bas revenus ne conservent que 10% de l'augmentation du salaire intervenue entre 1998 et 2008, les moyens revenus 50% et les plus hauts revenus 100%. Il y a donc bel et bien un transfert de richesse du bas vers le haut. Entre 1997 et 2008, les baisses d'impôts ont bénéficié beaucoup plus massivement aux hauts revenus qu'aux bas et moyens revenus. A cela s'ajoute une augmentation exorbitante des impôts indirects, des primes d'assurance maladie et des taxes, qui touchent dans la même mesure l'ensemble des revenus et grèvent donc plus lourdement en proportion les bas revenus, tout comme l'explosion des coûts du logement. Cet accroissement des inégalités salariales «n'est pas un problème dû à quelques profiteurs, mais à un problème structurel à la faveur duquel plusieurs dizaines de milliers de cadres supérieurs et de spécialistes s'enrichissent au dépens de la majorité des travailleuses et des travailleurs» (Daniel Lampart, USS). Parmi les facteurs structurels, les politiques salariales individualisées, en particulier le versement à large échelle de parts variables dans certaines branches.

<http://fr.verteilungsbericht.ch/>

• UP

CCT

De la perversité informatique des ressources humaines contemporaines

WILLY KNÖPFEL

En ignorant peu ou prou la loi sur le travail et après avoir poussé à l'extrême l'irrégularité et les modifications à court terme du temps de travail, la SSR a atteint une sorte de plafond, une barrière légalement infranchissable dans ses efforts pour fluidifier encore plus le travail.

Non rassasiées d'avoir introduit dans la CCT 2009 la mesure annualisée du temps de travail hebdomadaire, les ressources humaines de la SSR ont mis au point un procédé inavouable que nul ne pouvait imaginer et dont le SSM, effaré, découvre jour après jour les ramifications. Elle pratique désormais la duperie à la carte des décomptes mensuels du temps de travail, ce qui lui permet de faire des épargnes sur le dos des salariés sans que ces derniers ne s'en rendent compte. La recette est paradoxalement simple : fournir des décomptes d'une complexité telle que nul n'est en mesure de vérifier s'ils correspondent aux prestations fournies et s'ils sont conformes aux conditions contractuelles. Puis il suffit de modifier, de biffer, d'ajouter ou de soustraire discrètement telle ou telle rubrique.

La supercherie du travail supplémentaire

La notation du travail supplémentaire qui dépasse 50 heures par semaine est un parfait exemple de la nouvelle pratique de «flexibilisation à la carte» des décomptes mensuels. En 2009, la SSR avait manipulé les comptes temps de l'ensemble des salariés à temps partiel irrégulier de la catégorie A, à leur désavantage bien sûr. Avant la manipulation, un jour de congé pour éponger du travail supplémentaire effectué réduisait proportionnellement le nombre de jours de travail qu'il restait à fournir dans l'année. La manipulation opérée a biffé ce lien rétroactivement. Ainsi, du jour au lendemain, le personnel concerné a vu augmenter le nombre de jours

de travail à fournir jusqu'à la fin de l'année. Mais la SSR ne s'arrête pas là. La CCT stipule sans ambiguïté que le total des heures imputées qui dépasse 50 heures à la fin d'une semaine a valeur de «travail supplémentaire» et doit donc être crédité comme tel. Cette disposition indispose apparemment la SSR car elle ne l'applique pas toujours et spolie de ce fait certains salariés.

Bidouillage, article 30 et écran de fumée

L'application rétroactive de la disposition de protection 30 CCT est un chef d'œuvre de manipulation «prestidigitatrice» des décomptes temps du personnel planifié. L'article 30 CCT est pourtant simple car il ne contient que 4 principes qui sont respectivement la permission, la planification, l'heure en plus et l'heure en moins. Or la protection offerte par l'article 30 déploie ses coûteux effets en l'absence de permission. La RTS comme d'ailleurs l'ensemble de la SSR se passe gaillardement de l'autorisation de ses salariés pour les planifier de manière illicite mais lorsqu'il s'agit de réparer le dommage par le paiement, la SSR ressort son arme fatale : le bidouillage informatique des décomptes temps. Dans le cas précis, la SSR a inventé une formule rétroactive impropre et d'une complexité monstrueuse, dans le seul but de vaporiser un écran de fumée sur sa manière de calculer les sommes dues, pour bien sûr en économiser la plus grande part. Nous vous faisons grâce de la démonstration arithmétique du constat qui précède car elle s'apparenterait à un essai mathématique indigeste sur la perversité

informatique des ressources humaines contemporaines.

La «complexité» de la CCT a bon dos

Il est de bon ton de la part de la SSR de fustiger la complexité du contrat collectif de travail pour justifier à la fois la présentation incompréhensible des décomptes mensuels et la plainte sur l'incroyable complication du travail des planificateurs pour fournir le personnel nécessaire aux émissions. Mais ne nous y trompons pas, la CCT n'y est pour rien car comparés à l'ancien contrat collectif, les textes juridiques qui la constituent sont plus simples et bien moins contraignants pour l'employeur. Il n'en va pas de même de la saisie du temps de travail et des décomptes mensuels, dont même les spécialistes les plus aguerris ne maîtrisent pas tous les tenants et aboutissants. Il y a certes un responsable, mais ce n'est pas la CCT, il se situe plus précisément au sein des ressources humaines de la SSR. Dans ce saint des saints de l'administration du temps de travail et des salaires, la puissance des outils informatiques modernes, au demeurant mal maîtrisée, est mise au service d'une idéologie perverse qui, au nom de la centralisation, la multiplication et l'automatisation des processus de mesure, s'enfonce chaque jour un peu plus dans une monstrueuse complexité coûteuse et sans issue. •

CONFÉRENCE MÉDIAS ET GENRE

Les médias amplifient les stéréotypes

Le 27 mai, et s'inscrivant dans le cadre des actions menées autour du 14 juin, une conférence publique organisée par les trois syndicats actifs dans le domaine des médias, le SSM, Syndicom et Impresum, a permis de faire un tour d'horizon de la manière dont la presse écrite, la TV et la radio parlent – différemment – des hommes et des femmes.

Dans ce domaine où il est d'usage de mettre en doute l'existence même d'un problème, il est essentiel de mesurer. Disposer de chiffres, c'est pouvoir dire: ce n'est pas un fantasme, il y a bel et bien un problème. Le rapport «Qui fait les nouvelles en Suisse?» (www.equality.ch/pdf_f/GMMP2010_CH_Rapport_fr.pdf) fait partie d'un projet mondial de monitoring des médias, réalisé tous les cinq ans. Il rend compte des travaux de trois équipes (une par région linguistique), sous la responsabilité de Sylvie Durrer, linguiste, nouvelle cheffe du Bureau fédéral de l'égalité et participante à la conférence «Médias et genre: Qui fait l'Info? Qui montre-t-on?».

Cette étude menée en 2010 démontre que les femmes continuent à être sous-représentées parmi les personnes mentionnées ou interviewées (22%) dans les médias d'actualité générale, et que les signatures journalistiques féminines demeurent minoritaires (34%). Le résultat de la Suisse est inférieur à la moyenne mondiale de 24% pour les figures féminines et de 37% pour les signatures. La Suisse romande et le Tessin font un peu mieux que la Suisse alémanique. Une analyse de contenus démontre en outre que les stéréotypes liés au genre ont la vie dure.

Les journalistes ont pour habitude de rétorquer que les médias n'ont pas pour vocation de changer le monde, mais seulement de le refléter le plus fidèlement possible. Or les inégalités entre hommes et femmes font bel et bien partie du monde. C'est vrai, mais pour l'écrivaine et ex-journaliste Silvia Ricci-Lempen, les médias ne se contentent pas de refléter, ils amplifient un imaginaire collectif centré sur la prédominance du masculin. Dans les rubriques et les émissions qui comptent, ce sont des hommes qui pensent le monde. Les femmes sont considérées tout au plus comme de bonnes techniciennes du journalisme, tout comme elles sont de bonnes élèves dans le système éducatif. Les médias ont donc une fonction autoreproductrice du monde qu'ils prétendent décrire. Le mécanisme agit sur les journalistes des deux sexes, même si les signatures féminines améliorent légèrement la visibilité des femmes. Le service public ne fait pas exception.

Les exemples (chiffrés) de traitement différencié selon le sexe ne manquent pas, tels que la mention quasi systématique à propos des femmes de caractéristiques physiques, du statut familial, voire de l'émotion qui n'est jamais loin. La récente décision du Conseil fédéral à majorité féminine d'en finir avec le nucléaire a suscité auprès

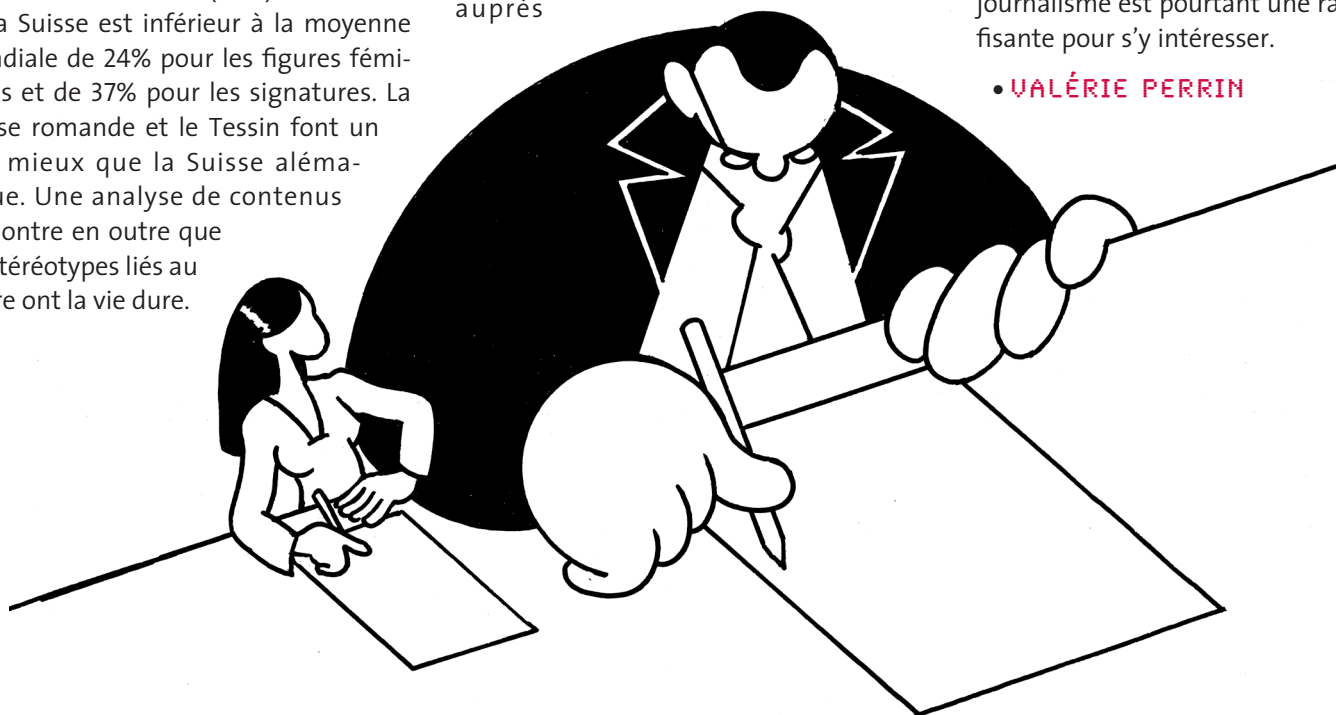
de quelques éditorialistes des commentaires singulièrement sexistes sur le caractère forcément émotionnel de cette décision, qu'elle soit jugée positivement ou négativement. A l'inverse, les poncifs autour de la virilité associés à des valeurs comme le courage, le prestige ou simplement la dignité dominent la représentation du monde amplifiée par les médias.

Pour une fois, les intervenantEs ne se sont pas contentéEs de constater les réticences bien réelles des femmes à participer à des débats en tant qu'expertes, mais en ont aussi cherché l'origine dans un système de socialisation profondément intériorisé, qui hiérarchise les rôles attribués aux deux sexes.

Bien que les conditions de production de l'information laissent peu de temps pour penser sa pratique professionnelle, les journalistes ont été invités à prendre conscience de cet imaginaire collectif auquel nul n'échappe.

Le 27 mai à Berne, une présentatrice de TV alémanique a exprimé ses doutes sur l'utilité de ce genre de rassemblement, regrettant qu'à nouveau, les femmes se retrouvent pratiquement entre elles pour évoquer un problème aussi fondamental. C'est une vraie question. L'exigence d'objectivité que se donne le journalisme est pourtant une raison suffisante pour s'y intéresser.

• VALÉRIE PERRIN



LES BONS MOTS DE PFC

LE PRINCE SANS RIRE

Le SSM a particulièrement apprécié l'humour de la missive que lui a adressée Pierre-François Chatton, directeur des ressources humaines de la RTS, suite à une information sur les salaires au style volontairement pamphlétaire, intitulée «Merci Patron». Nous ne résistons pas au plaisir d'en publier le meilleur passage, qui rappelle brillamment le passé journalistique du nouveau DRH de la radio télévision suisse :



**Mesdames les présidentes et secrétaires,
Messieurs les présidents et secrétaires,**

Le vocabulaire utilisé dans votre récent mail aux collaborateurs laisse penser à un retour prochain de la lutte des classes. Mais avant d'affronter le Grand Soir, nous allons prendre des mesures immédiates – une information rétablissant la vérité – afin d'empêcher une hémorragie de collaborateurs qui découvriraient – grâce à vous – qu'ils subissent l'arbitraire, le fait du prince, les abus, le paternalisme et qu'ils sont victimes de mesures dictatoriales.

Pour rester dans le contexte, citons un prince :

«Tout ce qui excessif est insignifiant».

(...)

Le ton de ladite information rétablissant la vérité, publiée sur l'intranet, était nettement moins humoristique. Mis en cause pour sa vision non constructive du partenariat social, le SSM se doit de rappeler qu'un partenariat social constructif commence par une information complète, et non amputée de la petite phrase qui a fait réagir le syndicat: ***Le chef du département concerné peut toutefois s'opposer au versement d'une telle mesure pour des raisons justifiées.**

Le SSM est heureux d'apprendre que la direction RTS a finalement renoncé à cette mesure parfaitement arbitraire.

• VALÉRIE PERRIN

CALENDRIER

**Parution du prochain
numéro : automne 2011**

Si vous souhaitez participer à la rédaction du journal, ou réagir à un article que vous avez lu, adressez-vous à Valérie Perrin au secrétariat du SSM: ssm@worldcom.ch ou tél. 021 653 31 79

impulsions

Adresse de la rédaction:
Secrétariat SSM
Chemin de Champ-Rond 41
1010 Lausanne
Tél. et fax: 021 653 31 79
ssm@worldcom.ch

Editeur responsable
et coordination:
Valérie Perrin

Ont participé à ce numéro:
Philipp Cueni, Willy Knöpfel,
Valérie Perrin

Traduction: Suzanne Metthez

Graphisme: Lisa Schwarb
Illustrations: Aloys
Impression: imprimerie GraphStyle,
Lausanne
Tirage: 1'900 exemplaires
Parution: trimestrielle



Syndicat suisse des mass media

SSM national:
www.ssm-site.ch

Contacts:

Groupe SSM TV Genève
Case postale 81
1211 Genève
Tél.: 022 328 72 38
Fax: 022 781 43 62
ssmge@worldcom.ch

Groupe SSM Radio Lausanne:
Chemin de Champ-Rond 41
1010 Lausanne
Tél. et fax: 021 653 31 79
ssm@worldcom.ch

Secrétariat central SSM:
Birmensdorferstrasse 65
8004 Zurich
Tél.: 044 202 77 51
Fax: 044 202 79 48
info@ssm-site.ch

Le Syndicat suisse des mass media (SSM) est le syndicat des salariés travaillant dans les médias électroniques (radio, télévision, entreprises de production audio-visuelle, internet). Il compte environ 3500 membres dans toute la Suisse et fait partie de l'Union syndicale suisse.